

HONORAIRES LOCATION 2020

	Locataire	Propriétaire
LOCATION HABITATION		
• Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ² TTC *	8 € / m ² TTC *
• Rédaction de l'état des lieux	3 € / m ² TTC	3 € / m ² TTC
<p>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.</p> <p>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :</p> <p><input type="checkbox"/> Zone « très tendue » <input type="checkbox"/> Zone « tendue » <input checked="" type="checkbox"/> Zone « non tendue »</p> <p>Année de référence : 2015</p> <p style="text-align: center;"><u>* Ne pouvant excéder un mois de loyer hors charges.</u></p>		

LOCATION MEUBLÉ (droit commun – Code Civil)		
• Recherche du locataire (publicités, visites...)	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
• Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux...)		

LOCATION GARAGE		
• Recherche du locataire (publicités, visites...)	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
• Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux...)		

	Preneur	Bailleur
LOCATION PROFESSIONNELLE OU COMMERCIALE		
• Recherche du locataire (publicités, visites...)	10 % HT du loyer annuel HT	10 % HT du loyer annuel HT
• Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux...)		

PRESTATION UNIQUE ET EXCEPTIONNELLE		
• Rédaction d'état des lieux, honoraires supportés par le demandeur	25 % du loyer mensuel hors charges TTC	
• Rédaction avenant au bail, honoraires supportés par le demandeur	180 € TTC	
• Conseils en location (taux horaire)	80 € TTC / heure	

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers

HONORAIRES GESTION LOCATIVE 2020

PRESTATIONS	SERVICES		
	BASIC 6 %	BASIC+ 7 %	FULL 8,4 %
Pourcentage TTC appliqué aux sommes encaissées			
Tenue de la comptabilité et de l'administratif propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Révision des loyers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tenue de la comptabilité et de l'administratif locataire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et régularisation des charges locatives		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et règlement des charges de copropriété		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion technique et entretien courant (inférieur à 1500 €)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion des sinistres (inférieur à 1500 €)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et règlement des tiers (fournisseurs, entreprises...)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement administratif de l'impayé			<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion des contentieux			<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi et transmission des contentieux à l'huissier de justice			<input checked="" type="checkbox"/>
Aide à la déclaration des revenus fonciers			<input checked="" type="checkbox"/>

PRESTATIONS ACCESSOIRES	SERVICES SUPPLEMENTAIRES (Hors forfait)
• Assurance loyers impayés, protection juridique et détériorations immobilières	3 % TTC des sommes encaissées
• Assurance vacance locative	2,20 TTC du loyer
• Gestion des travaux, des entretiens courants et des sinistres dont le montant des réparations est supérieur à 1500 €	8 % TTC du montant des travaux TTC
• Conseil pour prestations exceptionnelles	80 € TTC / heure
• Aide à la déclaration des revenus fonciers	250 € TTC
• Frais de relocation	Voir honoraires de location

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers